

SECRETARIAT GENERAL

**PROCEDURE SIMPLIFIEE A COMPETITION LIMITEE (PSL)
N° LP 001/ANRMP/SG/SAF/2018
« ACQUISITION D'UN LOGICIEL DE TAXATION IP ET DE GESTION
DE BUDGET TELEPHONIQUE POUR L'ANRMP »**

1. L'Autorité Nationale de Régulation des Marchés Publics (ANRMP) a prévu dans le cadre de son budget 2018 *au chapitre 206 « Autres immobilisations incorporelles » et sur le compte 2060 « Autres immobilisations incorporelles »*, l'acquisition d'un logiciel de taxation IP et de gestion de budget téléphonique pour l'ANRMP.
2. L'Autorité Nationale de Régulation des Marchés Publics (ANRMP) invite les candidats qui désire soumissionner à adresser un courrier à monsieur le Secrétaire Général de l'ANRMP pour confirmer leur participation à ladite procédure au plus tard le **mercredi 17 octobre 2018 à 16 heures 30 minutes**.
3. Le délai d'exécution est de **quinze (15) jours à compter de la date de remise de l'ordre de service de démarrer**.
4. Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations auprès de l'Autorité Nationale de Régulation des Marchés Publics (ANRMP), sise à Cocody Riviéra III, Rue du Lycée Français :

Personne à contacter : *Monsieur* NOMEL Gnagne François

Adresse : 25 BP 589 Abidjan 25

Téléphone/Cellulaire : (225) 22 40 00 40, / 05 30 02 40

Adresse électronique : E-mail : f.nomel@anrmp.ci

de 07 heures 30 minutes - 12 heures 30 minutes et 13 heures 30 minutes - 16 heures 30 minutes temps universel, les jours ouvrables.

5. La présente consultation est soumise aux dispositions de l'arrêté n°112/MPMBPE/DGBF/DMP du 08 mars 2016 portant procédures concurrentielles simplifiées.

Fait à Abidjan, le **10 OCT 2018**

Le Secrétaire Général



REPUBLICQUE DE CÔTE D'IVOIRE
Autorité Nationale de Régulation des Marchés Publics
Le Secrétaire Général
KOSSOUOU K. Olivier